

	<p><b>4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24</b>  <a href="mailto:contact@paris15auto-moto.com">contact@paris15auto-moto.com</a> - <a href="http://www.paris15auto-moto.com">www.paris15auto-moto.com</a>  Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153  Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z  N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75</p>
--	--

2.2

## PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

### **PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT**

- A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

#### **Déroulement**

1. Une fiche de positionnement (annexe 1)
2. Une évaluation en situation de conduite pour la formation à la catégorie B / Une évaluation à distance sur ordinateur pour les formations aux catégories A1 et A2 (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'une proposition chiffrée et un programme de formation vous sont transmis.

- B. **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF** pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B ou A1-A2

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

#### **Déroulement**

1. Une attestation sur l'honneur (annexe 2) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation en situation de conduite pour la formation à la catégorie B / Une évaluation à distance sur ordinateur pour les formations aux catégories A1 et A2 (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

#### **CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15>

Rubrique : « documents utiles ».

	<p><b>4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24</b>  <a href="mailto:contact@paris15auto-moto.com">contact@paris15auto-moto.com</a> - <a href="http://www.paris15auto-moto.com">www.paris15auto-moto.com</a>  Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153  Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z  N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75</p>
--	--

2.2

## **PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION B**

### **AVANT LA FORMATION**

Pour débiter votre formation, une évaluation de départ sera réalisée.

Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle est obligatoire pour toute personne âgée de :

- au moins 15 ans, souhaitant débiter un apprentissage anticipé à la conduite accompagnée (AAC) ;
- au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle ;
- au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée (CS).

Elle est organisée avant l'inscription définitive et permettra à l'enseignant de la conduite de définir le nombre d'heures nécessaires à votre formation pour que vous puissiez obtenir votre permis de conduire. Selon votre progression, votre implication, et de la fréquence des heures, cette estimation pourra être modifiée.

#### Moyen :

L'évaluation se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule école avec un enseignant et une fiche d'évaluation.

#### Durée :

Elle dure environ entre 50 et 55 minutes.

#### Détail des compétences évaluées :

Elle se décompose en huit rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL	<p>Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur :</p> <p>Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.</p> <p>Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française. De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.</p>

 <b>PARIS 15</b> <b>AUTO-MOTO ÉCOLE</b>	<b>4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24</b> <a href="mailto:contact@paris15auto-moto.com">contact@paris15auto-moto.com</a> - <a href="http://www.paris15auto-moto.com">www.paris15auto-moto.com</a> Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75
---	---

## 2.2

EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE	Sur la base d'un questionnaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis possédés</li> <li>• Véhicules conduits</li> <li>• Zone d'évolution à bord du véhicule</li> <li>• Temps de pratique en conduite</li> <li>• Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.</li> </ul>
CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE	Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesses, embrayage, freinage.
ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE	Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.  Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.
HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)	<b>Hors circulation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur.</li> <li>• 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur.</li> <li>• Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.</li> </ul>
COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION	<b>Compréhension :</b> Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés.  <b>Mémorisation :</b> Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.
PERCEPTION	<b>En circulation :</b> À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois). L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, à tenir compte de la signalisation et des autres usagers, à mettre le clignotant si nécessaire, à dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite.  Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.
ÉMOTIVITÉ	Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation. Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

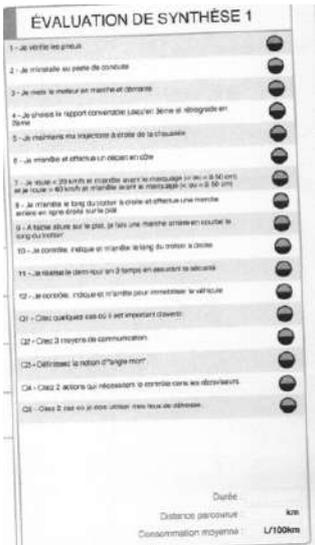
Un exemplaire est remis à l'élève.

2.2

**AU COURS DE LA FORMATION**

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des bilans de compétences intermédiaires sont menés, permettant éventuellement de réactualiser le volume d’heures défini lors de l’évaluation de départ.

Exemple :



**EN FIN DE FORMATION**

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l’examen pratique du permis de conduire. Il s’effectue dans le cadre d’un examen blanc pour retrouver les conditions de l’examen.

Exemple :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie/compétence du candidat		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite automobile
<b>Contrôler et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la voie</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager le trottoir avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
Qualité de l'examen						+1		
Qualité pédagogique et professionnelle de l'enseignant						+1		
<b>Total général</b>								

**CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**  
<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15>  
Onglet « documents utiles »

	<p><b>4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24</b>  <a href="mailto:contact@paris15auto-moto.com">contact@paris15auto-moto.com</a> - <a href="http://www.paris15auto-moto.com">www.paris15auto-moto.com</a>  Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153  Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z  N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75</p>
--	--

2.2

## **PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATIONS AUX CATÉGORIES A1 et A2**

### **AVANT LA FORMATION**

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, va être réalisée.

Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel et d'organiser un calendrier de formation.

#### Moyen :

À distance sur ordinateur, support EVAL CLICK MOTO - ENPC

#### Durée :

Elle dure environ 45 minutes.

#### Détails des capacités évaluées :

Le test distingue 2 catégories de capacités :

\* Celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :

- des capacités sensori-motrices, des capacités d'équilibre ; s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;

\* Celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :

- des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation, des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

2.2

Questions	Critères évalués
<b>1. CAPACITÉS ET CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES</b>	
<b>Possession de permis</b>	Capacités de transfert et compétences de conduite. Capacités de gestion de situations de circulation.
<b>Expérience de conduite moto en et hors circulation et selon la puissance</b>	Capacités de transfert des compétences techniques.
<b>Expérience de conduite de cyclomoteur</b>	Capacités de transfert des compétences techniques.
<b>Expérience de conduite de cycle</b>	Capacités de transfert des compétences d'équilibre.
<b>Mode de déplacement</b>	Capacités de transfert des compétences en circulation.
<b>Usage d'engins pour lesquels l'équilibre est principal</b>	Capacité de transfert des capacités d'équilibre.
<b>2. CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT</b>	
<b>Connaissances de sécurité</b>	Connaissances des trajectoires en sécurité.
<b>3. ASPECTS ÉMOTIONNELS ET AFFECTIFS</b>	
<b>Réaction face à l'échec</b>	Etat d'esprit positif Persévérance Dévalorisation. Fuite Critique de tiers
<b>Facilité ou difficulté perçue et caractère contraignant ou aspect agréable de l'apprentissage.</b>	Image de soi. Emotion positive : plaisir à apprendre. Sensation de contrainte.
<b>Intérêt et attirance pour la conduite de la moto</b>	Emotion positive et valorisation.
<b>Peur de conduire une moto</b>	Emotion négative et ressenti d'émotion négative.
<b>Pensez-vous savoir... Pensez-vous connaître les opérations...</b>	Capacité d'auto-évaluation justifiée ou excès de confiance/surestimation de soi.
<b>Connaissances techniques</b>	Connaissances des procédures de freinage, d'équilibre, d'inclinaison et de direction.

 <p><b>PARIS 15</b> <b>AUTO-MOTO ÉCOLE</b></p>	<p><b>4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24</b>  <a href="mailto:contact@paris15auto-moto.com">contact@paris15auto-moto.com</a> - <a href="http://www.paris15auto-moto.com">www.paris15auto-moto.com</a>  Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153  Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z  N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75</p>
--	--

2.2

Questions	Critères évalués
-----------	------------------

#### 4. FACTEURS DE VOLONTÉ

<b>Satisfaction de sa situation professionnelle/ ou de ses apprentissages</b>	Sentiment d'auto-efficacité personnelle.
<b>Pratiques sportives et fréquence</b>	Implication volontaire et persévérance.
<b>Enoncé des raisons pour apprendre à conduire</b>	Motivation à suivre une formation à la conduite moto.
<b>Rythme d'apprentissage</b>	Implication volontaire.

Questions	Critères évalués
-----------	------------------

#### 5. CAPACITÉ DE PERCEPTION, D'ANALYSE ET DE DÉCISION

Les vidéos des écrans 70, 71, puis celles des écrans 72 à 75, situées en fin de test, complètent l'évaluation des aptitudes et capacités techniques visant à déterminer les volumes d'apprentissage hors circulation.

<b>S.70, S.71</b>	Capacité visuo-spatiale. Evaluer les trajectoires sur route.
<b>S.72, S.73, S.74, S.75</b>	Capacité à évaluer la position et l'équilibre sur la moto et la trajectoire à basse vitesse.

Les capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation

<b>S.54, S.55, S.56, S.57</b>	Perception et sélection d'indice principal.
<b>S.58, S.59, S.60, S.61</b>	Compréhension de situation.
<b>S.62, S.63, S.64, S.65</b>	Capacité de prévision et d'anticipation.
<b>S.66, S.67</b>	Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.
<b>S.68, S.69</b>	Capacité décisionnelle.
<b>Temps de réaction : moyenne des temps de réponse</b>	Efficience du temps de réaction et de traitement cognitif.

#### 6. CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL

<b>10 situations présentées durant 4"</b>	Attention dirigée. Mémoire de travail. Exactitude ou erreur sur la prise d'information.
---	---

### AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

### EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

### CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15>  
Onglet « documents utiles »

 <p><b>PARIS 15</b> <b>AUTO-MOTO ÉCOLE</b></p>	<p><b>4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24</b> <a href="mailto:contact@paris15auto-moto.com">contact@paris15auto-moto.com</a> - <a href="http://www.paris15auto-moto.com">www.paris15auto-moto.com</a> Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153 Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75</p>
--	--

2.2

## **PROCÉDÉ D'ÉVALUATION – FORMATION À LA CATÉGORIE AM**

### **AVANT LA FORMATION**

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos connaissances et vos compétences, d'une durée de **20 minutes**, va être réalisée.

#### **Le moyen utilisé**

Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire portant sur votre profil d'élève, vos expériences de conduite d'un 2 roues et vos connaissances en code de la route ainsi qu'un entretien avec un enseignant sur vos connaissances liées aux techniques du véhicule.

Celle-ci pourra être complétée lors de la première leçon pratique hors circulation.

#### **Items évalués**

Le questionnaire permet d'évaluer vos connaissances concernant :

- Le code de la route ;
- Des règles de conduite ;
- Des techniques de conduite ;
- Le véhicule

Le questionnaire permet également d'évaluer :

- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- Vos compétences psychomotrices,
- Vos motivations.

### **AU COURS DE LA FORMATION**

Durant la formation, pour évaluer l'acquisition des compétences hors circulation et en circulation, des mises en situation en toute autonomie sont organisées.

### **EN FIN DE FORMATION**

Votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre autonomie et si votre conduite est sécuritaire.

### **INFORMATION DU PUBLIC**

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15> et dans le livret de formation.

	<p><b>4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24</b>  <a href="mailto:contact@paris15auto-moto.com">contact@paris15auto-moto.com</a> - <a href="http://www.paris15auto-moto.com">www.paris15auto-moto.com</a>  Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153  Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z  N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75</p>
--	--

2.2

## **MODALITÉS DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP**

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour des handicapés « lourds » le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) met à disposition la liste d'auto-écoles spécialisées sur leur site (<https://www.ceremh.org>).

Le CEREMH propose également des formations au permis de conduire pour les personnes qui rencontrent des difficultés très spécifiques et ne trouvent pas de solutions dans les auto-écoles existantes.

Si vous êtes soigné(e) dans un centre de rééducation fonctionnelle, celui-ci propose parfois une formation adaptée. Dans ces centres spécialisés vous bénéficiez d'un encadrement de qualité de la part d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue etc.). L'ergothérapeute, en collaboration avec le médecin, pourra conseiller les aides techniques et les aménagements éventuels à apporter au véhicule. Ces aménagements devront être approuvés par l'inspecteur du permis de conduire.

Le Service chargé localement des examens du permis de conduire (bureau de l'éducation routière ou préfecture), vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire, les auto-écoles spécialisées et les dates de sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉTAPES A SUIVRE :**

La visite médicale :

- Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

L'épreuve du code de la route :

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap. En effet, l'arrêté du 9 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

- Des séances spécifiques peuvent être organisées **pour les candidats maîtrisant mal la langue française**. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté près d'une cour d'appel
- Des séances spécifiques sont organisées pour les **candidats sourds ou malentendants**. Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un **traducteur-interprète spécialisé en langage des signes**, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA). Il est également possible de recourir à un **dispositif de communication adapté** de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.
- Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :
  - Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie ;
  - Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;
  - Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ;

	<p align="center"><b>4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24</b>  <a href="mailto:contact@paris15auto-moto.com">contact@paris15auto-moto.com</a> - <a href="http://www.paris15auto-moto.com">www.paris15auto-moto.com</a>  Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153  Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z  N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75</p>
--	---

## 2.2

- Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un **handicap spécifique de l'appareil locomoteur**, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle.

### Apprendre à conduire avec des aménagements :

- Si vous êtes apte un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.
- Si vous n'êtes pas apte vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

### L'obtention du permis ou du droit à conduire :

- Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :
  - Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
  - Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.
- Dans le cas d'une régularisation du permis :  
On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap.  
Cette régularisation vous redonne le droit de conduire.  
L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

### L'acquisition d'un véhicule aménagé :

- Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

### Les aides au financement :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à :
  - la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement),
  - aux leçons de conduite,
  - aux aménagements du véhicule.
- De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités.

### **CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/paris/paris/auto-moto-ecole-paris-15>

Onglet « documents utiles »

**PARIS 15****AUTO-MOTO ÉCOLE**

4, rue Dombasle 75015 PARIS - 01.45.32.85.24

[contact@paris15auto-moto.com](mailto:contact@paris15auto-moto.com) - [www.paris15auto-moto.com](http://www.paris15auto-moto.com)

Siret : 78015215300018 – RCS : Nanterre – TVA : FR 22780152153

Agrément : E 02 075 1669 0 – Code APE : 8553Z

N° d'Activité Professionnelle : 11 75 68498 75

2.2

**ANNEXE 1**

DATE :	REPLIÉ PAR :	
Origine du contact (provenance) : Appel <input type="checkbox"/> Visite <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>		
Formation demandée :		
<input type="checkbox"/> PROSPECT	<input type="checkbox"/> CLIENT	
<b>ÉTAT CIVIL</b>		
NOM :	Prénom :	Age :
Tél : .. / ... / .. / ... / ...	Portable : .. / ... / ... / ... / ...	
Email :	@	
Adresse :		
<b>DONNEES ENTREPRISE</b>		
Raison sociale	Contact :	
Tel : --- / --- / --- / --- / ---	Email :	@
Adresse :		
Nombre de salariés à former : _____		
Précisions :		
<b>SITUATION FACE A L'EMPLOI</b>		
<b>BESOIN EN FORMATION EXPRIME</b>		
DATE EN FORMATION SOUHAITEE : Du / / Au / /		
<b>MOTIVATION PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES</b>		
<input type="checkbox"/> PREREQUIS :		
PROPOSITION FAITE LE : / / PAR :		
<input type="checkbox"/> CLASSE SANS SUITE		

2.2

## ANNEXE 2



### **Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (*cocher le permis financé*) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> C1	<input type="checkbox"/> D1
	<input type="checkbox"/> B96	<input type="checkbox"/> C1E	<input type="checkbox"/> D1E
	<input type="checkbox"/> BE	<input type="checkbox"/> CE	<input type="checkbox"/> DE
	<input type="checkbox"/> B78		

**Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :**

1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

**3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :**

- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

**Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :**

**Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.**

*Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :*

Quel est le projet ? .....

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ? .....

.....

**Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :**

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (*préciser*) : .....

